



Informations aux habitantes et habitants de Chêne-Pâquier

Afin de bien vivre ensemble, de nous respecter les uns les autres, de faciliter et d'apprécier les services mis à disposition par votre commune, la Municipalité vous rappelle quelques règles extraites de nos différents règlements et directives.

Elle vous transmet également diverses communications officielles.

Elle vous remercie de l'attention que vous porterez aux informations ci-dessous, se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite un bel automne !

Votre Municipalité

Horaires du bureau communal

Dès le 1^{er} octobre 2022 les horaires d'ouverture du bureau communal sont modifiés :

lundi de 17h00 à 19h00 et mercredi 15h00 à 17h00

Pilier public

Le temps des travaux, le pilier public est déplacé à l'administration communale, Rue du Collège 6.

PACom

La mise à l'enquête complémentaire s'est terminée le 17 septembre 2022. La Municipalité vous informera de la suite de la procédure en temps utile.

Eau

Les restrictions sont levées. La Municipalité vous remercie de l'attention que vous avez apportée à votre consommation durant tout l'été. Elle vous informe également que l'eau fournie par l'AIEMGF est régulièrement contrôlée et qu'elle est conforme aux prescriptions de l'Office de la consommation (OFCO).

Piscines

Avant la vidange de la piscine : tout traitement de désinfection devra être stoppé au moins 48 heures à l'avance. Le débit de la vidange devra être adapté à la capacité du milieu récepteur et ne doit en aucun cas transiter par un réseau de drainage. Les eaux de lavage du filtre et les eaux de nettoyage de la piscine devront être évacuées dans une canalisation « eaux usées ».

Propreté des chemins

Toute personne qui salit la voie publique est tenue de la remettre ou de la faire remettre, à ses frais, immédiatement en état de propreté.

Energie

La Municipalité, à l'instar de toutes les communes vaudoises, a été informée par le Conseil d'Etat de l'avancement des mesures mises en place et encore à mettre en place pour parer à une éventuelle pénurie d'électricité.

Afin d'aller pleinement dans le sens des mesures demandées par le Canton et de participer à l'effort national, **la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00.**

Pensez à économiser l'énergie chaque fois et partout où cela est possible : www.stop-gaspillage.ch



Assurance maladie

Afin de renseigner la population sur l'assurance maladie de base et ses multiples modèles et pour la soutenir dans ses démarches administratives, l'Association régionale d'action sociale Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA) organise plusieurs séances d'information gratuites et sans inscription aux dates suivantes :

·	Mardi	1 ^{er}	novembre 2022	18 h 15	à Yverdon-les-Bains	Aula Magna
·	Jeudi	03	novembre 2022	18 h 15	à Sainte-Croix	Foyer Alexei Jaccard, Hôtel de Ville
·	Mardi	08	novembre 2022	18 h 15	au Sentier	Salle communale
·	Jeudi	10	novembre 2022	18 h 15	à Yvonand	Salle polyvalente

Enfance et jeunesse

Pour vos enfants : Jeunesse et camps offre un large choix de camps : <http://www.jeunesse-et-camps.ch/camps>, tout comme Ma jeunesse Suisse romande : <https://mjsr.ch/>.

Pour les plus grands (13-25 ans) désirant s'engager bénévolement dans un domaine de leur choix, une plate-forme en ligne leur permet de valoriser leurs projets bénévoles : www.anousdejouer.ch.

Familles

Pampers : pour atténuer les effets sociaux du système de taxes, la Commune remet annuellement à chaque famille, 3 rouleaux de 10 sacs taxés de 35 litres par enfant de moins de 3 ans. Ces rouleaux sont à venir chercher au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Police – Conseils de sécurité

Visibilité



A l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les personnes habillées de vêtements sombres et les moyens de locomotion douce sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps. Si vous portez des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants, vous serez perceptible à une distance de 140 mètres.

Pour plus de conseils, consultez le <https://votrepolice.ch>

Contrôle des habitants

Arrivée-départ : Conformément à la loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants, les nouveaux habitants sont tenus d'annoncer leur arrivée. La déclaration d'arrivée, tout changement d'état civil hors canton ou à l'étranger, d'adresse, de départ et les séparations doivent s'effectuer dans un délai de **8 jours**. Les logeurs, gérants et propriétaires d'immeubles ont l'obligation d'annoncer au contrôle des habitants chaque entrée et sortie de leurs locataires au moyen des formulaires d'arrivée et de départ officiels. L'habitant doit se présenter personnellement auprès de l'administration communale.

Les déménagements à l'intérieur du village doivent aussi être annoncés.

Chiens

Merci d'utiliser les sacs à crottes mis à disposition et **de les déposer dans les poubelles** ad hoc (vers l'ancien local du feu et vers les containers en bas du village).

L'acquisition, la naissance ou la mort d'un chien doit être annoncée auprès de l'administration communale.

SOS Fruits

SOS Fruits est une association à but non lucratif qui propose un service de récolte bénévole à des propriétaires d'arbres fruitiers qui le désirent et donne ainsi la possibilité à des personnes intéressées de récolter des fruits gratuitement. + d'infos sur www.SOS-Fruits.ch.



Communications municipales

Dans le cadre du dossier énergie, en particulier, la Municipalité souhaite mettre en place un canal de communication plus rapide, écologique et moins chronophage à savoir une liste de distribution WhatsApp pour ceux qui ont cette application et un téléphone ou un courrier pour ceux qui ne l'ont pas.

Une liste de distribution WhatsApp n'est pas un groupe WhatsApp. Vous ne serez pas bombardé de messages et l'unique émetteur sera la Commune.

Si cette manière de faire vous convient, merci de faire parvenir votre/vos numéro/s de portable à info@chene-paquier.ch

Agenda

- 27 novembre 2022** **Votations fédérales annulées**
- 12 décembre 2022** **Conseil général** à 20h15 à la salle communale
- 17 décembre 2022** **Visite du Père Noël à Chêne-Pâquier** (des précisions suivront)

Pensez à consulter le site www.chene-paquier.ch